

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018 (20h30)**

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Monique SEGUIN-MANCHON.

Excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Catherine BESSON), Marie-Cécile SEGUIN (procuration donnée à Denis CORNILLON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration donnée à Monique SEGUIN-MANCHON).

Absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Denis CORNILLON.

Monsieur le Maire commence par s'excuser car, contrairement à ce qui avait été annoncé, ce Conseil municipal ainsi que le prochain prévu le 19 novembre ne se déroulent pas le 1^{er} lundi du mois. Cela s'explique par des impératifs de vote de délibérations à des dates précises. Il a donc préféré un décalage plutôt qu'une convocation supplémentaire sur le mois. Il ouvre ensuite la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance précédente, compte-rendu qui ne soulève aucune observation.

ELECTRIFICATION RURALE : RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE MONSIEUR BENISTANT - RUE DES AMANDIERS, A PARTIR DU POSTE BELLEVUE.

Monsieur CHAGNON indique que le raccordement pour alimenter la construction de Monsieur Dominique BENISTANT, parcelle AB 452, nécessite la réalisation d'un raccordement. Les travaux sont estimés à 8 193,90 € HT. Après déduction des financements mobilisés par le SDED, la part communale répercutée par convention sur le demandeur, s'élève à 2 047,58 €. La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN AGENT COMMUNAL AU CLSH LES P'TITS LOUPS.

Monsieur le Maire expose que depuis la rentrée 2015, la Commune met à disposition du Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les P'tits Loups » un agent communal, pour renforcer les effectifs encadrants et tenir compte notamment des prescriptions émises par la médecine professionnelle liées à la santé de l'agent communal. Le remboursement de la mise à disposition de l'agent communal à la Commune, demandé au CLSH, est onéreux; il met en difficulté le Centre. Pour maintenir l'emploi de l'agent communal d'une part et pour continuer d'apporter une aide technique au CLSH d'autre part, le Maire propose une mise à disposition partielle réduite à 3,5/35^{ème} (au lieu de 14,5/35^{ème}) gratuite, donc sans contrepartie financière. Il propose aux conseillers de signer une convention pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VACHON qui explique que l'an dernier, la subvention octroyée par la mairie servait au 2/3 à régler la mise à disposition de l'agent communal, c'est pourquoi la précédente convention a été dénoncée et qu'il a été convenu avec la mairie une mise à disposition gratuite. Le CLSH a également souhaité pouvoir recruter un salarié sous contrat aidé financièrement par l'Etat. Madame MOREL ajoute que réglementairement le CLSH avait besoin de recruter un agent titulaire d'un BAFA ou d'un diplôme dans le domaine de la petite enfance afin que ce dernier puisse légalement encadrer un groupe, ce qui n'était pas le cas de l'agent communal mis à disposition par la mairie. Monsieur le Maire ajoute que le CLSH est une association qui a des obligations d'employeur (salariés, feuilles de paies à établir, convention, règlement etc...). Le Centre est géré par des bénévoles ; il tient à les soutenir. La délibération est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION HORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui explique que la convention de mise à disposition s'appuyant sur de nouvelles bases horaires pour l'agent communal, les missions du poste ont été redéfinies. Il convient d'adapter l'horaire du poste d'adjoint technique occupé par Mme Nathalie PEMEANT. La durée hebdomadaire annualisée de travail actuellement fixée à 32/35^{ème} est abaissée à 29/35^{ème}. La variation est inférieure à 10%, et elle ne fait pas perdre le bénéfice de l'affiliation au régime fonctionnaire, elle n'est donc pas assimilée à une suppression de poste et elle ne requiert pas l'avis préalable du Comité technique (CDG26). La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Le Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) a souscrit depuis plusieurs années pour le compte des collectivités et établissements du département, un contrat d'assurance visant à garantir les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires envers les agents (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident de travail, maladie professionnelle, décès). La Commune adhère au contrat-groupe depuis le 01.01.2015. Ce contrat-groupe d'une durée initiale de 4 ans arrive à échéance le 31.12.2018. Le CDG26 a relancé une consultation groupée et retenu la compagnie CNP assurance et le gestionnaire SOFAXIS (inchangés). La collectivité doit décider d'adhérer ou non au nouveau contrat, en fonction des garanties et taux de cotisation obtenus. La délibération est adoptée à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISE EN SECURITE A LA SARL AQUARIUM DES TROPIQUES SUITE A LA TENTATIVE DE VOL PAR EFFRACTION DU 20 JUIN 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 20 juin dernier, l'Aquarium des Tropiques a subi des dégradations lors d'une tentative de vol par effraction. Le gérant du site, locataire de la commune via un bail commercial, a déposé plainte et fait estimer les dégradations. Dans la mesure où le montant total des réparations est supérieur à 1 600 €, le propriétaire : la Commune, doit prendre en charge les réparations ; il recevra en contrepartie l'indemnité de sinistre, franchise prévue au contrat, déduite.

La Sarl ayant avancé en urgence les frais de mise en sécurité du bâtiment (290,40 € TTC), la Commune est appelée à les lui rembourser. La délibération est adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE FOOTBALL ALLEXOIS « JSA FOOTBALL ».

Monsieur le Maire expose que les repas (pompiers, agents de sécurité, artificiers et animateurs de la soirée) du 13 juillet fête nationale, pris en charge par la Commune, seront payés au Club de football allexois au moyen d'une subvention exceptionnelle cette année (dont le montant s'élève à 265 €), au lieu d'une prise en charge de factures. La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION FONDS DE CONCOURS VIE LOCALE COMMUNE/CCVD. SUBVENTION TRANSITOIRE 2018/2020.

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence tourisme est depuis le 1^{er} janvier 2017 exercée par la Communauté de Commune du Val de Drôme. Elle perçoit donc la totalité de la taxe de séjour. Cependant, pour permettre aux communes du territoire de s'adapter à la perte de cette ressource financière et de poursuivre des actions d'animation de la vie locale, il a été décidé que la CCVD verserait sur trois ans une subvention exceptionnelle aux communes. Le montant qui sera versé cette année à la commune d'Allex s'élève à 2 202,49 €. Madame CASTON explique qu'il y a eu de nombreux débats à la CCVD qui ont conduit à cette initiative. La commune d'Allex n'y était pas favorable arguant que l'esprit communautaire veut que dans la mesure où le transfert de compétence a été effectué, la recette doit l'être aussi, sinon cela pourrait conduire à une éventuelle augmentation de la fiscalité. La délibération est adoptée à l'unanimité.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Monsieur le Maire salue la présence de Madame Nelly REY dans la salle. Il dit avoir reçu un courrier de sa part soulevant une problématique particulière qu'elle a soulevée. Il explique qu'à ce stade, il ne peut avoir de proposition concrète et décide de prendre le temps de répondre à sa problématique après qu'elle ait fait préalablement l'objet d'un débat en commission thématique.

Il explique ensuite avoir été dans l'obligation de décaler le Conseil municipal de ce soir d'une demi-heure car il s'est avéré que c'était le seul créneau disponible permettant la réunion des professionnels de santé de la commune afin d'évoquer l'avenir. Aujourd'hui, la commune a la chance qu'un médecin, le Docteur WEBER soit venu installer son cabinet secondaire. Monsieur le Maire dit avoir conscience que pour l'instant les horaires d'ouverture ne répondent pas tout à fait au souhait des allexois. Néanmoins, le Docteur WEBER pourrait se faire le relais de futurs jeunes médecins qui souhaitent s'installer. Plusieurs pistes sérieuses sont à l'étude.

Concernant la MARPA, l'ouverture est prévue fin octobre, la directrice est désormais recrutée, il s'agit de Madame Sonia CAVAGNA. Il va maintenant être question de recruter le reste du personnel. (Pour rappel, la MARPA est gérée par un conseil d'administration et non par la commune d'Allex.)

Monsieur le Maire relate que le mois d'août a été un mois chargé en événements. Puis il termine en expliquant que dans la ZA « Mouret », il va y avoir un redécoupage de lots. De petites activités souhaitent s'installer et 1 500 m² seront suffisants. Le travail est en cours avec le géomètre. A l'issue, il faudra réécrire le règlement de la zone artisanale.

Monsieur CHAGNON fait état du nouveau mobilier installé dans la salle polyvalente. Il évoque ensuite le problème de la chambre froide de la cantine qui montre quelques défaillances. La réparation est temporaire. Le groupe froid va devoir être changé rapidement (coût prévisionnel : environ 5 000 €).

Madame CASTON projette un document relatif à l'adressage communal, et explique que grâce au travail de géolocalisation effectué, les habitations à l'écart du village auront une adresse normalisée cela facilitera dans un avenir proche, l'accès la fibre optique. A ce jour, 538 numéros ont été attribués. Le travail a été effectué par la société Signaconcept. Des relevés topographiques ont été faits sur le terrain, seules les maisons habitées ont été prises en compte. A l'issue de ce travail, la mairie enverra un courrier à tous les administrés afin de les informer de leur numéro, de l'éventuelle modification apportée à leur adresse. Une plaque avec numéro sera fournie par la mairie, elle devra être installée devant l'entrée, ou à côté de la boîte aux lettres, visible de la rue ou de la route. A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire reprend la parole afin de remercier Mesdames CASTON et BESSON pour leur implication et le temps passé au côté de l'entreprise lors de la géolocalisation.

Monsieur SIRON fait un point sur la rentrée scolaire, il y a une importante baisse d'effectif à l'école publique : 155 élèves pour 7 classes (au lieu de 8 l'an dernier). Du nouveau matériel a été acquis pour les enfants (trotinettes, draisienne, vélos etc...) et des aménagements sont encore prévus dans la cour (gazon, coin billes ...) agrandie durant l'été. On compte 98 élèves pour 4 classes dans l'école privée Saint Maurice.

Concernant la gestion des services eau et assainissement, les travaux sur réseaux à Barnaire vont se poursuivre en septembre. D'autres vont avoir lieu route de Crest, sur le réseau eau potable spécifiquement. Il informe ensuite l'assemblée des projets de SIAAG (Syndicat intercommunal d'assainissement Allex Grâne). Une étude permettant de vérifier la capacité de la station d'épuration va être lancée, et le contrat de délégation de service public assainissement arrivant à terme au 30 septembre 2019, une procédure de mise en concurrence va être lancée. Il explique cependant qu'il existe une possibilité pour que le transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité ait lieu au 1^{er} janvier 2020.

Madame BESSON annonce que le passage du bus santé du 20 août 2018, dont l'objectif était le dépistage gratuit de la rétinopathie diabétique, a eu du succès.

Monsieur ROUBY liste les chantiers de voirie en cours : trois aux Moutiers, un route de Nodon, un autre impasse du Prieuré et un autre chemin du Rif. Au prochain Conseil municipal sera présenté un bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire.

Il fait ensuite état des travaux : Tout d'abord, ceux de l'école. Ils sont terminés dans leur ensemble, mais des problèmes importants ont été constatés. A commencer par les scellements qui ont été faits en dépit du bon sens, les grilles seront donc changées. Le portail sera également remplacé puisque la taille de celui qui a été posé n'était pas la bonne (2,70 m contre 3 m commandés). Tout sera remplacé par du matériel neuf durant les vacances de la Toussaint en principe. Monsieur le Maire précise que les paiements sont en attente, ils n'auront pas lieu avant que les travaux soient jugés conformes. Concernant les escaliers extérieurs d'accès à la mairie, la couleur blanche de la peinture appliquée sur les marches a été décidée par l'entreprise, alors même que la Municipalité avait opté pour un gris. La peinture a donc été refaite aux frais de l'entreprise.

Madame DUBOIS énumère les manifestations à venir, et notamment les 40 ans de la Gym le 20 octobre 2018.

Monsieur le Maire reprend la parole afin de faire part de son mécontentement devant l'attitude de l'Avis d'Allex. Il met en avant un article à charge paru dans le Dauphiné Libéré relatant l'abattage des platanes de la cour de l'école. Monsieur le Maire dit avoir, à plusieurs reprises, expliqué que les arbres étaient malades, et que cette problématique est régulièrement abordée en conseil municipal et ce depuis 3 ans déjà. Selon lui, il est mensonger d'avoir dit « ne pas être au courant ». Madame MANCHON répond avoir conscience de la maladie de ces arbres mais elle déplore que l'information de l'abattage de cet été n'ait pas été donnée

concomitamment à l'annonce des travaux de l'école. Monsieur le Maire reprend la parole, il affirme qu'il a été répété de nombreuses fois que ces arbres étaient malades et qu'ils génèrent un risque. Il assume la décision d'abattage, la sécurité des passants, des écoliers, étant primordiale. La date précise de l'abattage n'était pas connue c'est pourquoi elle n'a pas été donnée. Le caractère d'urgence était lui, connu de tous. Il rappelle à Madame MANCHON que la porte de son bureau est ouverte et qu'il aurait préféré qu'elle vienne lui en parler de vive voix plutôt que de lancer une polémique qui n'a pas lieu d'exister, mais précise que cela était peut-être le but recherché. S'ensuit une projection de photos des arbres malades avant abattage. Madame MANCHON demande si les platanes de la place allaient aussi être coupés et s'il était prévu de les remplacer. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, les platanes de la place sont eux aussi malades et présentent les mêmes risques. Ils seront donc prochainement coupés, mais il n'a pas, à ce stade de date exacte à communiquer. Il précise en outre que le long de l'école, des arbres seront replantés à l'automne. Une réflexion est engagée sur les essences qui remplaceront ceux de la Place de la mairie.

Madame MANCHON souhaite informer l'assemblée de la restitution du projet SPARE (planification stratégique des écosystèmes des rivières alpines). A la journée publique du 13 octobre, les résultats seront présentés au public en toute transparence, avec la possibilité de mettre en œuvre des propositions d'actions citoyennes l'après-midi même. Monsieur le maire intervient et apporte des précisions complémentaires, étant lui-même à l'initiative de ce travail sur le bassin versant de la Drôme, en tant que président de la Commission Locale de l'Eau.

La séance publique a été levée à 22h45.